

méprenez pas: mon intervention ne porte pas sur ce point. Je pense que le dollar devrait en arriver à son propre niveau en fonction des facteurs économiques et que ni le gouvernement ni la Banque du Canada ne devrait intervenir, ce qui place certains Canadiens dans une situation désavantageuse.

Toutefois, j'aimerais demander au ministre s'il va nous fournir de meilleurs renseignements que cela, parce que plus tard au cours de la même semaine, soit jeudi dernier, le gouvernement a autorisé la Banque du Canada à intervenir et à relever les taux d'intérêt, avec toutes les conséquences qui découlent de cette mesure qui n'a permis de raffermir notre dollar que durant quelques heures, avant que sa valeur ne se remette à dégringoler. Existe-t-il un lien entre cette chute du dollar et le fait que le premier ministre se promène dans le pays en disant à tous que s'ils ne votent pas «oui», notre pays, notre économie et notre dollar en subiront les graves conséquences?

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Ce sont là des questions que l'honorable sénateur souhaite poser au sénateur Murray. Depuis que je suis ici, je peux compter sur les doigts d'une main le nombre de fois où le sénateur Murray a raté la période des questions. Celui-ci n'est pas absent par caprice, mais bien parce qu'il doit assister à une réunion très importante. Je suis convaincu qu'il sera présent demain, jeudi, vendredi et même la semaine prochaine si c'est nécessaire. Si l'honorable sénateur veut bien faire preuve d'un peu de patience, il pourra poser ses questions au ministre lorsque celui-ci sera de retour.

Le sénateur Olson: À mon sens, pour le leader du gouvernement, il n'y a pas de priorité plus grande que celle d'être présent ici lorsque cette Chambre siège, et c'est d'autant plus vrai lorsque l'autre Chambre n'est pas là. J'invite l'honorable sénateur à signaler ce point au ministre.

LA CONSTITUTION

L'ENTENTE DE CHARLOTTETOWN—L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES—LA PRÉPONDÉRANCE DES BOIS INDIENNES—LA PUBLICATION DES TEXTES JURIDIQUES

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, j'aurais voulu, moi aussi, poser des questions au leader du gouvernement. Je vais poser mes questions, mais auparavant je voudrais dire que je suis assez surpris, pour ne pas dire déçu, que le leader adjoint ait refusé de reporter la période des questions à plus tard au cours de la journée, ce qui se fait couramment au Sénat. S'il avait accepté, je crois que les choses se seraient beaucoup mieux passées. Nous savons que le leader a d'autres obligations et qu'il ne peut pas toujours être présent au Sénat. Le report de la période des questions me semblait une solution simple au problème, voilà pourquoi je suis déçu.

Je vais tout de même poser ma question afin que le leader adjoint puisse demander au leader de s'informer.

Ma question découle d'un article publié dans un journal du Manitoba le 20 septembre dernier. À une réunion des chefs du Manitoba, M. Mercredi, leader de l'Assemblée des Premières

[Le sénateur Olson.]

nations, aurait déclaré que l'autonomie gouvernementale reconnue dans l'entente signifiait que les «lois indiennes passeraient en premier». C'est ce que rapporte le journal. Il y a toutefois une autre citation sur laquelle je voudrais des précisions, puisque de nombreux Canadiens se demandent ce que l'autonomie gouvernement signifie au juste.

M. Mercredi aurait affirmé aux chefs du Manitoba:

Vous aurez entre autres le pouvoir de faire des lois qui supplanteront les lois fédérales et provinciales. La prépondérance sera accordée aux lois indiennes.

Mon honorable collègue pourrait-il s'informer et nous dire si c'est vrai? J'imagine que les textes juridiques, si nous les avons, seraient encore une fois très importants, car nous pourrions voir exactement ce qu'ils disent.

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Je serai ravi de m'informer au nom de l'honorable sénateur.

LA DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ENTRE LE PREMIER MINISTRE DU CANADA ET LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, j'ai eu, le 24 septembre, un échange avec le leader du gouvernement au Sénat au sujet d'un échange de lettres entre le premier ministre du Canada et le premier ministre Bourassa. Dans sa réponse, le sénateur Murray a déclaré:

Je n'ai pas la permission explicite du premier ministre du Québec pour le faire—

C'est-à-dire déposer la correspondance:

— mais j'ai tout lieu de croire qu'un exemplaire des lettres émanant de lui a déjà été déposé à l'Assemblée nationale. Par conséquent, j'en déduis que le gouvernement du Québec n'aurait pas d'objection à ce que nous les déposions également ici, ce que je ferai dès que j'en aurai obtenu copie.

A-t-on obtenu copie de la correspondance, ou est-elle tellement volumineuse qu'on n'a pas eu assez de cinq jours pour le faire?

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question non plus, mais je serai heureux de m'informer.

LE FINANCEMENT DU RÉFÉRENDUM

L'honorable John B. Stewart: J'avais également posé une autre question durant cette séance du Sénat. J'avais demandé au leader du gouvernement d'informer le Sénat des calculs ou estimations établis par le gouvernement au sujet du coût du référendum constitutionnel. Le sénateur Murray avait par la suite déclaré: «Bonne question». Encouragé par ces propos, je demande au leader adjoint du gouvernement, ou à qui répond au nom du gouvernement—à condition, bien sûr, qu'il y ait quelqu'un qui agisse au nom du gouvernement—si l'information sera déposée aujourd'hui ou s'il nous faudra attendre à demain.

Le sénateur Lynch-Staunton: Même réponse.